



COMMUNE DE MASSONGY

Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217401710-20260321-DEL_2026_16-DE



Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 21 mars 2026 à huit heures et demi, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le lundi 16 mars 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de madame Sandrine GRILLET-DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie NOUGARET, Frédéric CANOVAS, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Patrice GRISONI, Valérie THABUIS, Denis GIBON, Fernande CATTET, Alexa LEBLANC, Fanny MARULLAZ, Adrien DETURCHE, Victoria MARGUET, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ

Absents : Vincent BEL

Procuration : Vincent BEL a donné procuration à Lionel DUJOUX

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de Votants : 19 (dont 1 procuration)

Secrétaire de séance : Julie NOUGARET

N° 2026-16 : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2122-1 à L.2122-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la détermination du nombre d'adjoints au Maire,

Vu le Procès-Verbal de résultat des élections municipales du 15 mars 2026 et l'installation du Conseil municipal de ce jour,

Considérant que les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal fixé à 19 membres pour Massongy, soit cinq adjoints au Maire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, à créer un nombre de postes d'adjoints

Après avoir été élu Maire et installé sous la présence du doyen d'âge, Monsieur, conformément au procès-verbal de l'installation du conseil municipal,

Madame Sandrine DETURCHE propose d'élire cinq adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention :

- **De Créer** 5 postes d'adjoints au Maire pour la durée du Mandat du Conseil Municipal,

Certifié exact

La secrétaire de séance

Julie NOUGARET

Massongy, le 23 mars 2026

Le Maire,

Sandrine DETURCHE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.